

Le 19 juin 2026

Monsieur Jérôme STEFFE
Maire de Cestas

à

Mmes et MM. les parents
des élèves des écoles

Affaire suivie par : affaires.scolaires@mairie-cestas.fr

Réf : SERVICE EDUCATION JEUNESSE/A. FAVARD/2026/N°22

Objet : Nouvelles dispositions relatives à la gestion d'un épisode de fortes chaleurs dans les écoles du 22 au 26 juin 2026 inclus

Mesdames, messieurs les parents des élèves de la commune de Cestas,

L'actualisation des informations météorologiques ce vendredi soir pour la semaine du 22 au 26 juin 2026 a conduit les services de l'éducation nationale à prendre de nouvelles dispositions visant à adapter l'organisation du temps scolaire dans l'intérêt des élèves.

Du 22 au 26 avril, les élèves des écoles maternelles et élémentaires de la commune seront accueillis le matin aux horaires scolaires habituels.

En raison des fortes chaleurs, les services de l'Education nationale et la municipalité vous permettent de venir chercher votre (vos) enfant(s) à l'issue de la matinée ; 11h45 pour les maternelles ; 12h pour les élémentaires.

La pause méridienne sera organisée par la municipalité dans les conditions habituelles. Les enfants resteront au calme à l'abri de la chaleur.

En complément aux dispositions prises par l'éducation nationale, les familles pourront également récupérer leur enfant à partir de 13h20 et jusqu'à 13h45 en maternelle et 14h en élémentaire.

L'après-midi, les élèves restant à l'école seront accueillis par les enseignants. Des activités pédagogiques leurs seront proposées.

Les services périscolaires restent ouverts matin et soir aux horaires habituels afin de permettre l'accueil des enfants non récupérés par leurs parents à 16h30. Si vous le pouvez, nous vous recommandons de venir chercher votre enfant après 16h30 le plus tôt possible.

Nous vous invitons à modifier les réservations de vos enfants (annulation ou réservation) dans la mesure des possibilités. J'ai pris des dispositions pour que toute absence d'un enfant aux services

périscolaires réservés du 22 juin au 26 juin Inclus (centre de loisirs, restauration, accueil du soir) ne soit pas facturée. Le service de la régie municipale procédera aux corrections dans les prochains jours.

Je vous rappelle que dans un communiqué adressé aux directeurs des écoles, le ministère de l'Éducation Nationale a indiqué que « dans les zones concernées par les fortes chaleurs, une bienveillance particulière sera observée pour les familles qui souhaitent garder, à titre exceptionnel, leurs enfants à la maison pour la journée ».

Les services de l'Éducation nationale, l'équipe municipale et moi-même sommes très attentifs à la situation.

Le Maire,

Jérôme STEFFE

